

**Communauté Urbaine Marseille Provence
Métropole**

Monsieur Joël Raffin

Directeur Général des Services

Les Docks – Atrium 10.7

BP 48014

13567 Marseille Cedex 02

Fos-sur-Mer, le 30 octobre 2009

V/Réf.

N/Réf. 301009 EVE CUM 043

Envoyée par Bordereau EVE 00162 MER

PJ :

Objet : Convention de Délégation de Service Public pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un Centre multifilières de traitement des déchets ménagers de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à Fos-sur-Mer (CUMPM) – Transport des déchets durant les essais

Monsieur le Directeur général,

Le 19 octobre dernier, vous nous avez convoqués à une réunion sur l'acheminement des déchets pendant les essais. Etaient présents à cette réunion tous les intervenants y compris les actuels sous-traitants de MPM (SILIM pour les transports routiers et VFLI pour le transport ferroviaire).

Au cours de ladite réunion, nous vous avons donné le dernier programme des essais modifié du fait du décalage des dates d'acheminement des déchets. Afin de maintenir la date de début de MSI au 7 janvier, il était indispensable que le premier train arrive le 26 octobre.

Nous vous avons envoyé un courriel le 22 octobre dans lequel nous vous avons fait part à nouveau des difficultés pour avancer avec VFLI sans votre appui en tant qu'actuel contractant de VFLI.

A la date d'aujourd'hui, le 30 octobre, nous constatons les faits suivants :

- Nous n'avons toujours pas reçu le compte-rendu de la réunion du 19 octobre que vous nous aviez promis pour le 23 octobre,

EveRé SAS

Zone industrielle de Fos sur Mer – Route quai Minéralier – Lieu dit Caban Sud – 13270 Fos sur Mer
Tél. : (33) 4 42 02 35 40 – Fax : (33) 4 42 02 35 89SAS au capital de 29 000 000 Euros – RCS Montpellier 483 665 873 – Code APE 3821Z



- Les prix que nous avons reçus de SILIM sont :

- o *Pour les déchets :*

- 1) CE/CTM/CE 7,34 euros/t
- 2) CN/CTM/CN 13,74 euros/t
- 3) CS/CTM/CS 16,00 euros/t

En sus 73 euros/heure d'attente

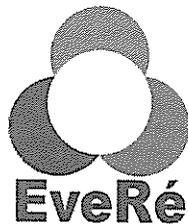
- o *Pour le refus :*

- 4) CE/CTM/CE 80,00 euros/camion
- 5) CN/CTM/CN 95,00 euros/camion
- 6) CS/CTM/CS 115,00 euros/camion

En sus 73 euros/heure d'attente.

Les camions pour les trajets **1** et **4** ; **2** et **5** ; **3** et **6** sont les mêmes camions. Le coût du retour devrait être presque transparent tel que discuté en réunion.

- SILIM vient de nous annoncer qu'à partir du 29 octobre et, au moins pendant une semaine, le CT Nord et le CT Sud seront complètement bloqués en raison d'une grève qui empêchera l'entrée et la sortie des camions et le CTE pourrait aussi être affecté,
- VFLI nous dit à nouveau que, pour éviter des recours à l'encontre de son contrat de marché public avec MPM, il est nécessaire d'avoir un avenant à leur contrat permettant de s'engager de manière provisoire avec EveRé. En outre, il semblerait qu'une lettre de MPM demandait à VFLI d'envoyer les déchets à Fos-sur-Mer à partir du 26 octobre sous contrôle de MPM conformément à leur contrat,
- VFLI nous propose un contrat de transport ferroviaire de marchandises dont les conditions d'exécution sont étroitement liées au contrat existant entre MPM et VFLI ; or nous ne connaissons pas ce contrat qui, selon VFLI, pourrait engendrer des perturbations collatérales sur la bonne exécution du contrat que VFLI nous propose,
- Le 22 octobre nous vous avons informé d'une réunion opérationnelle pour le 26 à laquelle vous n'avez pas assisté et, une deuxième, pour le 3 novembre, avec les représentants de VFLI, d'EveRé et des juristes des deux parties. Nous pensons qu'en



vosre qualité de titulaire du contrat avec VFLI, vous devez être présents. Votre présence nous apparait dès lors impérative pour la réunion du 3 novembre,

- Nous avons reçu le 28 Octobre une lettre de M. Michel Karabadjakian en date du 8 octobre, à laquelle nous répondrons dans les détails, dans laquelle il nous confirme qu'il tenait à notre disposition 5 wagons équipés de conteneurs sur le CTN. Nous avons essayé de les récupérer mais la société ECORAIL refuse de nous les donner,
- Nous vous confirmons qu'EveRé ne souhaite pas s'engager avec d'autres entreprises de transport que les entreprises actuelles pour ne pas mettre MPM en difficulté avec ses contrats actuels,
- Nous n'avons toujours pas eu les terrains nécessaires pour construire les voies ferrées par voie d'avenant au bail à construction, ni l'autorisation à signer la convention d'embranchement,
- Nous attendons toujours votre réponse à notre demande pour la signature de la convention de desserte ferroviaire qui devrait être concomitante à la convention d'embranchement et,
- Nous attendons toujours votre réponse, en cas d'utilisation de déchets provenant de tiers, sur l'applicabilité du principe de proportionnalité au refus et sur le retour des services de la Préfecture à ce sujet, services que vous deviez consulter.

Dans les conditions actuelles et dans l'esprit de ne pas retarder encore plus les essais nécessaires pour le démarrage du CTM, nous vous saurions gré de bien vouloir nous indiquer en toute urgence les mesures que vous comptez mettre en œuvre pour faciliter la résolution de l'ensemble des problèmes évoqués ci-dessus. Les conséquences des difficultés rencontrées par EveRé sur ces sujets, de l'absence de décisions ou de prises de position de la part de la CUMPM sur ces mêmes sujets ne sauraient être imputées à une quelconque responsabilité de notre entreprise.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos plus sincères salutations.

Luis de la Parte

Directeur Général EveRé

